

**COMMUNE DE SAINTE AGNES
PROCES VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six le vingt-et-un mai à 18h00, le Conseil Municipal de Sainte-Agnès s'est assemblé à la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Albert FILIPPI, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrage exprimés : 15

PRESENTS :

M. Albert FILIPPI, M. Gérard HUGON, Mme. Evelyne IMBERT, M. Christophe ZAZZERA, M. Hervé DELLERBA, M. Christophe BARELLI, Mme. Marie-Claire HUGON, M. Patrick BERGOGNE, Mme. Lina LUCIANI, M. Giovanni FLORIO, Mme. Monica SENAFE, Mme. Audrey MAUFFAIT.

REPRESENTES :

Mme. Elodie BUTEZ représentée par M. Albert FILIPPI,
Mme. Sandrine KREMER représentée par M. Christophe ZAZZERA,
M. Thomas YVART représenté par Mme. Monica SENAFE.

Il a été conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884 procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Giovanni FLORIO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Début de séance à 18H00

Délibération n° 37/2026 : Information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en application de la délibération du 21 Mars 2026 relative à l'article L2122-22 du CGCT

Rapporteur : Albert FILIPPI

Afin de faciliter la marche de l'administration, d'accélérer le règlement de certaines affaires et d'alléger l'ordre du jour, il a été délibéré le 21 Mars 2026 en conséquence.

Il est donc donné délégation au Maire pendant la durée de son mandat pour des opérations prévues à l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal doit cependant être informé de toutes les décisions prises en application de l'article L2122-23 du CGCT.

Ainsi voici les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Renonciation du droit de préemption urbain :

Monsieur et Madame LANTERI Patrick et Agnès vendent à Monsieur JABER Hassan, 27 rue des Sarrasins, la parcelle cadastrée C 781, un bâti d'une superficie de 39m² au prix de 30 000 euros.

Renonciation au droit de préemption SAFER :

Monsieur TIBERT Georges vend à Monsieur CEPPO Frederic, quartier Figourne, la parcelle cadastrée D 521, un terrain sans présence de bâtiments d'une superficie de 310m² au prix de 1 000 euros.

Monsieur VALLÉ Emmanuel vend à Monsieur ORBANIC Steven et Madame BOURDIEC Marine, quartier Castagnins, les parcelles cadastrées AB 243 et AB 245, un terrain avec présence de bâtiments d'une superficie de 2648m² au prix de 280 000 euros et 19 000 euros de charge cessionnaire.

Le Conseil Municipal prend ACTE.

Délibération n° 38/2026 : Valorisation village 2026 - Demande de subventions.

Rapporteur : Monica SENAFE

La Commune de Sainte Agnès compte parmi les Plus Beaux Village de France. Cette année 2026 la commune poursuit ses aménagements en vue de la valorisation de son village.

Sainte Agnès offre tant à ses habitants qu'aux touristes qui y séjournent des infrastructures qui permettent de valoriser son cadre de vie.

la Collectivité axe ses investissements sur la réfection du jeu de boule, la sécurisation de rues par la pose de mains courantes, par la signalétique de voirie en terre cuite de personnages constitutifs d'un engagement sans faille pour la Commune et son village, ainsi que l'aménagement du quartier Maura avec un poste électrique pour accueillir une activité de loisirs.

La commune propose un plan de financement pour un total HT de 7 783.35 € soit 9 340.00 € TTC suivant le tableau ci-dessous.

DESIGNATION TRAVAUX	Montant	Montant	DEPARTEMENT	CARF	COMMUNE	TOTAL PART
	H.T.	T.T.C.	30%	35,00%	35,00%	COMMUNE
				H.T.	H.T.	TTC
refection du jeu de boule	583,34	700,00	175	204,17	204,17	320,83
Mains courantes Traverse lubagon, St Charles, Rue Comtes leotardi	3333,34	4000,00	1000	1166,67	1166,67	1833,33
Aménagement Maura : poste électrique + compteur eau	3700,00	4440,00	1110	1295	1295	2035
panneaux JC ROSIER et Désiré REVEL	166,67	200,00	50,01	58,33	58,33	91,66
Totaux	7 783,35	9 340,00	2 335,01	2 724,17	2 724,17	4 280,82

APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les dépenses telles que présentées sur le tableau ci-dessus,
- **APPROUVE** que les dépenses soient passées en investissement, opération 115 aménagement village.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir une demande de subvention auprès du Conseil départemental et de la CARF suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Délibération n° 39/2026 : Achats de biens d'équipement 2026 - Demande de subventions.

Rapporteur : Audrey MAUFFAIT

La Commune de Sainte-Agnès commune rurale de 1363 habitants compte trois sites d'interventions sur son territoire, une bande littorale à 300 mètres d'altitude, constituée du quartier des Cabrolles qui comptent 500 habitants, et le secteur Castagnins qui lui aussi compte plus de 500 habitants. Le reste de la population se situe à 750 mètres d'altitude à 6 km de la bande littorale constituant la zone village avec ses alentours.

Pour veiller à entretenir la Commune permettre le fonctionnement de son administration, de son école et des animations la collectivité souhaite acquérir des biens d'équipements :

- Un ensemble de bureau pour les élus sur un espace ouvert avec cloisonnettes frontales acoustiques
- Une bibliothèque et des rayonnages Dioné double face initial 1.55m sous tablettes avec roulettes anthracite pour l'école
- Une armoire avec portes coulissantes pour un rangement sécurisé
- Un podium modulable 488x366 cm multiplis, pour une surface de 17.86 m² avec un chariot de stockage pour réaliser des manifestations tant au village qu'en bas de commune.
- L'achat de chauffe-eau 50 litres STEATIS résistance protégée du calcaire, comprenant groupe de sécurité, siphon, redifix et les raccordements, pour l'école comme pour un appartement communal.
- Du matériel pour le service technique, meuleuse d'angle, perceuse-visseuse sans fil à percussion 75 NM18V et 2 batteries avec chargeur, ponceuse excentrique filaire 400W ERO400, et un marteau perforateur électrique SDS Plus à percussion 750W 2.5J-Titan, des coffrets outils et de douilles.

La valeur totale de ses achats s'élève à 16 549.29 € H.T soit 19 885.22 € TTC.

DESIGNATION TRAVAUX	Montant	Montant	DETR	CARF	COMMUNE	TOTAL PART
	H.T.	T.T.C.	30%	35,00%	35,00%	COMMUNE
				H.T.	H.T.	TTC
bureaux Elus	3333,33	4000,00	1000	1166,67	1166,67	1833,34
Rayonnage / bibliothèque - MANUTAN	1380,20	1656,24	414,06	483,07	483,07	759,11
Armoire	925,00	1110,00	277,5	323,75	323,75	508,75
Matériel technique (déshumidificateurs, petit matériel, panneau deux fleurs...)	2604,12	3151,01	781,24	911,44	911,44	1458,33
PODIUM modulaire + chariot stockage	6416,00	7699,20	1924,8	2245,6	2245,6	3528,8
Chauffe-eau 1	954,31	1145,17	286,29	334,01	334,01	524,87
Chauffe-eau 2	936,33	1123,60	280,90	327,71	327,71	514,98
Totaux	16 549,29	19 885,22	4 964,79	5 792,25	5 792,25	9 128,18

APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les dépenses telles que présentées sur le tableau ci-dessus,
- **APPROUVE** que les dépenses soient passées en investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir une demande de subvention auprès de la CARF et de l'Etat suivant le plan de financement prévisionnel.

Délibération n° 40/2026 : Ecole 2026 - Demande de subventions.

Rapporteur : Evelyne IMBERT

La Commune de Sainte Agnès compte une école communale Haute Qualité Environnementale et Bâtiment Basse Consommation ouverte le 10 juillet 2014. Avec le souci constant de la sécurité des biens et des personnes, la commune se doit d'investir dans des trappes de désenfumages neuves et aux nouvelles normes Françaises et à 14 détecteurs de mouvements dans le cadre de la gestion des éclairages. Cette aide sollicitée auprès des collectivités vise à la rénovation et la sécurité des établissements scolaires du premier degré.

Cet investissement comprend :

1 Chassis soufflet L960 X 540mm dormant 4 côtés de 70mm D6 ouvrant visible Z75 et
1 Chassis soufflet L 1830 X H540 mm, dormant 4 côtés de 70mm D6 ouvrant visible Z75.

Pose diurne programmée en une fois.

Le total du devis est de 17 815.00 € HT soit 21 378.00 € TTC.

La prestation complémentaire est l'installation du poste de commande CO2 pour une valeur HT de 1007.08 € soit 1208.50 € TTC

La Commune investi dans la mise en place de 14 détecteurs de présence éclairage dans la dynamique du développement durable et de la sécurité pour une valeur de 3649.31 € HT soit 4379 € TTC.

La Commune propose un nouveau plan de financement prévisionnel pour un total HT de 22 471.39 € soit 26 965.67 € TTC :

DESIGNATION TRAVAUX	Montant	Montant	DETR	CARF	COMMUNE	TOTAL PART COMMUNE TTC
	H.T.	T.T.C.	50%	14,92%	35,08%	
				H.T.	H.T.	
trappe de désenfumage	17815,00	21378,00	8907,5	2658	6249,5	9812,5
trappe de désenfumage poste commande co2	1007,08	1208,50	503,54	150,26	353,28	554,7
remplacement detecteurs	3649,31	4379,17	1824,65	544,48	1280,18	2010,04
Totaux	22 471,39	26 965,67	11 235,69	3 352,74	7 882,96	12 377,24

Un dossier de subvention Fonds concours CARF est demandé pour 14.92 % du montant total H.T.

Une demande au service de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour 50 % du montant total H.T.

Les 35.08 % restants seront à la charge de la Commune.

APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les dépenses telles que présentées sur le tableau ci-dessus,
- **APPROUVE** que les dépenses soient passées en investissement, opération 110 Ecole,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir une demande de subvention auprès de la CARF et de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) suivant le plan de financement prévisionnel.

Délibération n° 41/2026 : Travaux Aménagement Bâtiments Communaux 2026 - Demande de subventions.

Rapporteur : Giovanni FLORIO

La Commune de Sainte-Agnès porte une attention particulière à l'entretien de ses bâtiments.

En mai 2023, trois infirmières s'installaient à côté de la Mairie dans un chalet en bois au 102 bis place Saint Jean avec un service à la population sur les trois secteurs de la commune, Cabrolles, Castagnins et à 6 km pour le village.

Aujourd'hui le cabinet infirmier propriété de la Commune doit -être isolé et équipé d'une clim réversible.

Je sollicite aujourd'hui, le Conseil départemental, l'état, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour une subvention, dotations, et fonds de concours permettant ces travaux, ainsi que la réfection à l'identique en tuiles canales sous l'école Charles Imbert du toit de l'église Saint Michel des Cabrolles comme suit :

- **Chalet des infirmières :**

Création d'un système de climatisation réversible pour le local infirmier à côté de la Mairie pour renforcer un suivi en soin infirmier sur place qui faisait défaut sur la Commune.

Il est important d'isoler le chalet avec de la laine de roche et ensuite d'installer un split HEIWA 2.5 d'un compresseur 1 sortie HEIWA, avec la création d'une alimentation frigorifique cuivre 1/4- 3/8 avec une alimentation électrique système clim et disjonction, comprenant le lot de fourniture connectique pièces et main d'œuvre.

- **Réfection du toit de l'église Saint Michel des Cabrolles**

Les travaux consistent à remettre le toit de l'église Saint Michel à l'identique, en remplaçant 140 tuiles anciennes canales.

Le chantier comprend la mise en place de protections sécuritaires et de stockage pour le bon déroulement des travaux. La fourniture, le montage et démontage d'un échafaudage de 10 x 11 mètres, incluant sa stabilisation sur les règles de sécurité en vigueur sur le côté droit correspondant au jardin attenant, et ensuite le démontage et le remontage de l'échafaudage sur le côté donnant sur l'école, enfin tout le travail de remplacement des tuiles endommagées.

DESIGNATION TRAVAUX	Montant	Montant	CARF	DEPARTEMENT	DETR	COMMUNE	TOTAL PART COMMUNE
			25,00%	30,00%	20,00%	25,00%	COMMUNE
	H.T.	T.T.C.	H.T.	H.T.	H.T.	H.T.	TTC
refection toit de l'Eglise Saint Michel des Cabrolles	8640,00	10368,00	2160	2592	1728	2160	3888
Isolation laine de roche chalet	416,67	500,00	104,17	125	83,33	104,17	187,5
Clim réversible chalet	2250,00	2700,00	562,50	675	450	562,50	1012,5
Totaux	11 306,67	13 568,00	2 826,67	3 392,00	2 261,33	2 826,67	5 088,00

Il est demandé à la Communauté d'agglomération de la Riviera Française un fond de concours de 25%, une subvention au Conseil Départemental de 30% et une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de 20%, pour une part Communale de 25%.

19H22 : Christophe ZAZZERA a quitté la salle et n'a pas participé au vote.

19H23 : Christophe ZAZZERA est revenu dans la salle après le vote.

APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les dépenses telles que présentées sur le tableau ci-dessus,
- **APPROUVE** que les dépenses soient passées en investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir une demande de subvention auprès de la CARF, du Conseil Départemental et de l'Etat suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Délibération n° 42/2026 : Aide en faveur de l'amélioration électrique 2026 - Demande de subventions.

Rapporteur : Hervé DELLERBA

Pour des questions de sécurité, la commune se doit d'investir dans l'amélioration des bâtiments communaux.

Le premier concerne un logement communal situé 22 place de la Mairie au village, parcelle C 885, propriété de la Commune avec bâti, constitué d'une pièce, d'un WC, salle de bain et d'une cuisine. Avec le souci constant de loger en urgence des habitants dans le besoin la commune se doit d'investir dans la réfection électrique de cet appartement, c'est-à-dire, par l'installation de 7 prises électriques, 1 simple d'allumage, de sortie de câbles pour les chauffages et d'une saillie prise simple pour la cuisine et de deux chauffages radiants en fonte ALU 2000 W.

Le second concerne la Salle Saint Jean sous la Mairie, au 102 place Saint Jean, parcelle D 2638, propriété de la commune avec l'installation d'un tableau de distribution, de 6 prises de courants Legrand, et la pose de câble RO2V 5g.5 mm².

Le troisième est constitutif d'installation de nouveaux blocs autonomes dans la Mairie, 102 place Saint Jean, à l'école Charles IMBERT, 220 avenue Saint Michel, le Fort de la ligne Maginot situé au village, parking sud.

Le devis des travaux prévoit 15 blocs autonomes neufs.

Le montant total des travaux s'élève à 6 513.45 € H.T soit 7 738.14 € TTC, répartition ci-après :

DESIGNATION TRAVAUX	Montant	Montant	DEPARTEMENT	COMMUNE	TOTAL PART COMMUNE TTC
			30,00%	70,00%	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	H.T.	
Chauffages électriques appartement	780,00	858,00	234	546	624
Blocs autonomes mairie + école	1709,45	2051,34	512,83	1196,62	1538,51
Installation électrique salle Saint Jean	3424,00	4108,80	1027,2	2396,8	3081,6
Appartement prises électriques	600,00	720,00	180	420,00	540
Totaux	6 513,45	7 738,14	1 954,03	4 559,42	5 784,11

Un dossier de subvention au Conseil Départemental pour 30 % du montant total H.T.
Les 70 % restants seront à la charge de la Commune.

APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les dépenses telles que présentées sur le tableau ci-dessus,
- **APPROUVE** que les dépenses soient passées en investissement,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir une demande de subvention auprès du Conseil Départemental suivant le plan de financement prévisionnel.

Délibération n° 43/2026 : Aide au développement GREEN 2026 - Demande de subventions.

Rapporteur : Patrick BERGOGNE

A la création de l'école, la cour de récréation de l'école avait été étendue sur la parcelle AD 99. Cette fois-ci, la partie restante sera divisée à l'arrière de l'église Saint Michel des Cabrolles en potager pédagogique et pour partie en place pour la fête des Cabrolles et les cérémonies religieuses et publiques. Fermée par la création d'un grillage et d'un potager pédagogique de 36 m² à destination exclusive de l'école. Il sera constitutif d'une zone d'ombrage à côté des oranger présents sur cette zone. Cette création permettra une extension de cour sécurisée. Ce domaine est un facteur bien utile de relaxation et de formation pour nos jeunes écoliers.

Ce potager pédagogique permettra aux enfants une expérience liée à l'observation du processus du vivant.

Cette expérience pilotée par l'école est une expérience sensorielle, qui développe la patience, la responsabilisation des jeunes, à leur découverte du cycle de la nature. Elle stimule la motricité fine, favorise la concentration et participe au bien-être émotionnel.

D'ailleurs, la Directrice d'école, en concertation avec les parents d'élèves et la commune prévoit des jeux multiples tels que la marelle et autres jeux de concentration pour inviter nos jeunes à diversifier leurs activités.

- **Budget Prévisionnel et financement**

Montant total des travaux : 3 333,34 € HT SOIT 4 000,00 € TTC

Conseil Départemental des A.M 2026 : 1 000,00 euros

Autofinancement Commune : 2 333,34 euros

Commune part avec TTC : 3000,00 euros

DESIGNATION TRAVAUX	Montant	Montant	DEPARTEMENT	COMMUNE	TOTAL PART COMMUNE TTC
	H.T.	T.T.C.	30%	70,00%	
			H.T.	H.T.	
Potager pédagogique école Saint Charles	3333,34	4000,00	1000	2333,34	3000
Totaux	3 333,34	4 000,00	1 000,00	2 333,34	3 000,00

Un dossier de subvention au Conseil Départemental pour 30 % du montant total H.T. Les 70 % restants seront à la charge de la Commune.

APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les dépenses telles que présentées sur le tableau ci-dessus,
- **APPROUVE** que les dépenses soient passées en investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir une demande de subvention auprès du Conseil Départemental suivant le plan de financement prévisionnel.

QUESTIONS DIVERSES :

- **FESTIVAL DU FILM FANTASTIQUE DE MENTON** : Monsieur Thomas Yvart représentera la Commune à ce festival.
- Sainte Agnès a été présélectionnée dans le lot numéro 6 pour la **fermeture définitive du cuivre**. Au préalable la fibre sera installée en totalité d'ici fin 2028. Le démontage est programmé pour les années 2029-2030.
- **ASSAINISSEMENT COLLINE** : A la demande de la Mairie un Courrier va être adressé aux 9 habitants de la Colline pour garantir leur raccordement à l'assainissement collectif. A la vue des retards de raccordement sur le dernier tronçon, effectué il y a deux ans, les demandeurs du nouveau tronçon confirmeront leur volonté de raccordement.
- **VOISINS VIGILANTS** : La commune s'engage pour l'installation de panneaux « voisins vigilants » pour inviter chacun à déclarer tout actes susceptibles de porter atteinte aux biens et aux personnes. La commune doit opter soit pour le service payant de « panneau Pocket » soit utiliser la communauté WhatsApp.
- **Concernant la destruction du mur de l'Avenue St Michel en 2024**, constaté par un Procès-Verbal de Gendarmerie, pour un coût de reconstruction de 18 000 euros ; l'assurance SMACL s'est engagée à relancer auprès de l'assurance adverse la procédure de remboursement à la commune.
- **La Conseillère au Tourisme**, Monica SENAFE va suivre la mise en place d'une Guide en free-lance sur l'histoire du village et sur les développements à engager pour valoriser le Village du Littoral le Plus Haut d'Europe.
- **VENTE DES TERRAINS COMMUNAUX AU FIGOURN** : Infructueux avec un acheteur pour une valeur de 40 000 € les deux propriétaires attenants souhaitent l'acheter : aussi, une procédure de vente au plus offrant dans le cadre d'une délibération et d'un règlement de cession sera proposée lors d'un prochain conseil.
- **LOTO DE L'association Communale** le 13 Juin et fête de la Saint Jean le 27 juin.

- **PREPA FETES** : Information sur la fête de la Lavande par Monica SENAFE : «SAINTE-AGNES EN MAUVE» décorations par la Commune et sensibilisation pour inviter les particuliers à fleurir et décorer leurs habitations.
Septembre « La GUIQUETTE DES PERCHES » -
CITRON MARAVILE DE JUIN VILLAGE : label fabriqué à Ste Agnès, Salon des Artisans et producteurs,
- **SERVICE NATIONAL** proposition par notre Délégué militaire Hervé. DELLERBA de Rencontres avec le public en septembre pour sensibiliser pour la prochaine promotion au Service Militaire.
- **CIEL ETOILE DU DEPARTEMENT** Demande sera faite pour intégrer les communes au label « village étoilé »

La séance est levée à 19H40.

Ainsi fait et délibéré, le 21 Mai 2026
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Albert FILIPPI

